

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 77 (1989)

Heft: 8-9

Artikel: Chambres fédérales : démarches unitaires

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-279118>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chambres fédérales

Démarches unitaires

On a vu récemment, à l'occasion de deux démarches, nos conseillères nationales et nos conseillers d'Etat s'unir, tous partis confondus.

A l'heure des questions au Conseil national, le 12 juin, les conseillères ont réclamé une plus forte participation des femmes aux commissions d'experts. Le président Delamuraz a reconnu que le contrôle avait été « insuffisamment systématique », mais il a ajouté que c'était aux organisations intéressées à désigner des femmes. A quoi Mme Uchtenhagen a répliqué : « Ce que vous venez de dire, je l'ai déjà entendu cent fois, mais rien ne change. Il y a aujourd'hui dans tous les domaines des femmes capables auxquelles on pourrait faire appel. »

Par ailleurs, une demande écrite a été adressée au conseiller fédéral Arnold Koller en vue de transformer sans tarder en projet de loi les propositions du groupe de travail Egalité de salaires. Nos parlementaires sont conscientes qu'au moment de la discussion d'un tel projet elles ne seront probablement plus unanimes, mais elles le sont pour estimer urgent qu'on ne continue pas « à diluer le vin avant qu'il ne trouve un tonneau qui lui convienne et qu'on puisse le goûter comme un produit arrivé à maturité ». C'est ainsi que Mme Hafner, de Schaffhouse, a soutenu la demande des parlementaires devant le Conseil national.

Mesdames Egalité

Trois Suissesses à Vienne

Le Conseil de l'Europe a convoqué pour la seconde fois une conférence ministérielle sur la situation des femmes. Elle s'est déroulée à Vienne les 4 et 5 juillet dernier. La délégation suisse se composait de Mmes Judith Stamm, conseillère nationale et présidente de la Commission fédérale pour les questions féminines, Claudia Kaufmann, du Bureau fédéral de l'égalité, et de Maria-Josèphe Lachat, du Bureau jurassien de l'égalité.

Pour nos représentantes, l'intérêt du voyage a été dans les rencontres et les échanges entre délégations. Le document final est malheureusement une décevante redite de généralités connues, mais il y a beaucoup d'idées à glaner dans les 10 ou 12 documents présentés par certaines délégations. On regrette qu'il n'y ait pas eu de rapport suisse : de tels documents sont l'occasion de faire le point, de signaler les expériences utiles que le pays a pu faire, et de présenter un programme d'action.

Le thème de la rencontre était la recherche de « stratégies politiques pour la réalisation de l'égalité effective des femmes et des hommes ». L'ordre du jour soulignait bien les trois aspects importants de ce thème :

— L'intégration des questions d'égalité dans toutes les politiques gouvernementales et le rôle des mécanismes na-

tionaux dans le processus politique dans son ensemble.

— La mise en œuvre effective des mesures visant l'égalité conformes aux législations nationales et aux accords internationaux.

— Les responsabilités des décideurs et des décideuses politiques pour faciliter, pour les femmes et pour les hommes, la conciliation de la vie professionnelle, de la vie privée et des responsabilités familiales et parentales.

La délégation des Pays-Bas s'est demandé si les femmes savent ce qu'elles souhaitent, vu la diversité des termes employés : promotion de la femme (ONU), égalité des chances (Communautés européennes), égalité (Conseil de l'Europe), politique d'émancipation, Frauenpolitik, égalité des résultats, égalité de statuts, etc.

En fait, on voit se dégager deux besoins fondamentaux : de meilleures possibilités de conciliation entre les charges familiales et professionnelles, et une véritable volonté politique de réaliser l'égalité entre hommes et femmes. L'existence d'organismes nationaux indépendants de surveillance,

d'information, de médiation, d'intervention et surtout de recours (tels qu'Ombudswoman) s'avère essentielle, et il y a lieu de renforcer leurs mandats dans ce sens.

La conférence de Vienne s'est achevée sur la volonté de coopérer des Etats membres du Conseil de l'Europe. Il n'y a plus à prouver l'utilité des instruments internationaux. Ainsi, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de la discrimination envers les femmes, qui a été à l'origine par exemple de la création d'organismes nationaux pour l'égalité. Pourquoi la Suisse ne l'ait-elle pas encore signée ?

OFFRE D'EMPLOI

ISIS-WICCE, Réseaux Internationaux de Femmes, cherche

une documentaliste qualifiée

avec de bonnes connaissances de l'anglais et du français et expérience du travail sur ordinateur. Des connaissances d'espagnol et d'allemand seraient un avantage.

ISIS-WICCE, 3, ch. des Campanules, 1219 Aïre (Genève). 022/796 44 37.

Vous souhaitez maintenir votre niveau de vie quoi qu'il arrive

Alors demandez conseil à

**« La Suisse »
Assurances**

Direction générale
Av. de Rumine 13, 1005 Lausanne
Tél. 021 20 18 11

UNIVERSITÉ DE GENÈVE



La Faculté des sciences économiques et sociales ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE

ou

PROFESSEUR ADJOINT

de comptabilité analytique et contrôle de gestion au département d'économie commerciale et industrielle.

Charge : Il s'agit d'un poste à charge complète.

Titre exigé : doctorat ou titre jugé équivalent.

Entrée en fonction : 1er avril 1990 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 31 octobre 1989, à l'administrateur de la Faculté des sciences économiques et sociales, 7 route de Drize, case postale 266, 1227 Carouge, auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.